



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 4 octobre 2021 au lieu exceptionnel des séances au centre communautaire et culturel, situé au 59, 16<sup>e</sup> Rue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2021-0410-334**

**AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE  
GERVAIS-DESROCHERS**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans son décret numéro 799-2021 daté du 9 juin 2021, permet à 250 personnes d'être présentes à des assemblées en zone jaune, tant que chacun reste assis à sa place et qu'une distance de 1,5 m soit prévue entre les participants ;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a placé le territoire de Lanaudière en zone verte en date du 28 juin 2021 ;

**ATTENDU QUE** la salle des séances du conseil, située au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer du respect de la distanciation sociale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-335**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
13 SEPTEMBRE 2021**

Sur la proposition de Claude Laporte il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance 13 septembre 2021 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-336**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 30 septembre 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 284 103,39 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lot 3 et lot 4 du 30 septembre 2021, d'une somme de 501 726,43 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**



**2021-0410-338**  
ou annotation

**2021-0410-339**

**2021-0410-340**

**2021-0410-341**

## **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée répond aux questions des personnes présentes dans la salle et rappelle qu'il y aura possibilité à la fin de la séance de rajouter une période de questions.

## **MAIRE SUPPLÉANT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que Sylvie Frigon agisse comme maire suppléant pour le prochain mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

**ADOPTÉ**

## **DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-360**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 7 janvier 2021 le règlement 2020-360 décrétant une dépense de 2 616 154 \$ et un emprunt de 2 616 154 \$ pour la réfection d'une section du chemin de la Rivière-Rouge, situé entre le chemin Saint-Jacques et la Petite Noraie ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en attendant le financement permanent dudit règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à la Caisse de Joliette de prêter temporairement à la Municipalité de Crabtree les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement 2020-360, et ce, au fur et à mesure des besoins.

**QUE** le conseil autorise le maire Mario Lasalle et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau à signer l'entente d'emprunt temporaire pour et au nom de la Municipalité de Crabtree pour un montant de 2 616 154 \$.

**ADOPTÉ**

## **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2021**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

**ATTENDU** le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

**ATTENDU QU'**une mise à niveau du budget 2021 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
<b>DE</b>	02-190-00-412-00	Services juridiques	15 000 \$	27 475 \$	12 475 \$
	02-320-00-141-11	Salaire – Trav : Rues trottoirs ponts	9 000 \$	64 215 \$	55 215 \$
	02-320-00-141-12	Salaire – Entr. Equip. et véhicules	5 000 \$	19 315 \$	14 315 \$
	02-320-00-141-20	Employés occasionnels	15 000 \$	39 650 \$	24 650 \$
	02-412-00-681-00	Électricité – Station traitement	1 000 \$	39 000 \$	38 000 \$
	02-701-20-141-20	Employés occasionnels	5 000 \$	10 335 \$	5 335 \$
	02-701-30-141-10	Employés réguliers	69 900 \$	122 110 \$	52 210 \$
	02-701-50-522-01	Entretien parc Érablière	3 500 \$	10 500 \$	7 000 \$
	02-701-50-522-05	Entretien Quai municipal	6 000 \$	18 400 \$	12 400 \$
	02-701-90-971-09	Camp de jour – Projet ados	4 000 \$	4 000 \$	0 \$
	02-701-90-971-10	Camp de jour	10 000 \$	42 500 \$	32 500 \$
<b>Total :</b>			<b>143 400 \$</b>		

<b>VERS</b>	02-140-00-141-20	Personnel électoral	10 000 \$	0 \$	10 000 \$
	02-140-00-670-00	Fourniture de bureau	20 000 \$	1 000 \$	21 000 \$
	02-320-00-521-00	Amélioration réseau routier – Général	5 800 \$	56 225 \$	62 025 \$
	02-320-00-521-30	Balayage rues/trottoirs	1 000 \$	12 000 \$	13 000 \$
	02-320-00-521-35	Reprofilage de fossés	1 100 \$	3 000 \$	4 100 \$
	02-320-00-521-42	Signalisation et dos d'âne	2 000 \$	10 200 \$	12 200 \$
	02-412-00-635-00	Produits chimiques	1 000 \$	20 000 \$	21 000 \$
	02-413-00-141-10	Employés réguliers	3 000 \$	4 325 \$	7 325 \$
	02-413-00-640-00	Compteurs d'eau	10 000 \$	6 500 \$	16 500 \$
	02-610-00-670-00	Fournitures de bureau	1 000 \$	700 \$	1 700 \$
	02-701-30-141-20	Employés occasionnels	12 000 \$	23 045 \$	35 045 \$
	02-701-30-529-00	Contrat de maintenance	17 000 \$	6 000 \$	23 000 \$
	02-701-50-141-10	Employés réguliers	19 800 \$	65 300 \$	85 100 \$
	02-701-50-141-20	Employés occasionnels	8 600 \$	56 380 \$	64 980 \$
	02-701-50-144-00	Salaire – Congés de maladie	1 600 \$	255 \$	1 855 \$
	02-701-50-280-00	Assurances collectives	2 500 \$	3 535 \$	6 035 \$
	02-701-50-640-00	Pièces et accessoires	5 000 \$	8 000 \$	13 000 \$
	02-701-90-971-08	Animation espace vert	5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$
	02-701-90-971-07	Fêtes de bénévoles	4 000 \$	0 \$	4 000 \$
	02-701-90-971-16	Fête de l'Halloween	5 000 \$	500 \$	5 500 \$
02-702-30-141-10	Employés réguliers	8 000 \$	30 900 \$	38 900 \$	
<b>Total :</b>			<b>143 400 \$</b>		

**ADOPTÉ**

**2021-0410-342**

**FÉLICITATIONS AUX MAIRES DE LA MRC DE JOLIETTE ÉLUS PAR ACCLAMATION**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter les maires suivants pour leur élection par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

- Pierre-Luc Bellerose, maire de Joliette
- Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies
- Rolland Charest, maire de Village Saint-Pierre
- Pierre Guilbault, maire de Notre-Dame-de-Lourdes

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN  
AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT DE LA 17<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree a planifié une construction pour stocker de l'asphalte froid ;

**ATTENDU QUE** le règlement de gestion contractuel permet les contrats de gré à gré pour un montant maximum de 105 699\$ (en 2021), en mettant en assurant une rotation entre les fournisseurs ;

**ATTENDU QUE** cette construction est admissible à une aide financière à 100% via le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* ;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé des prix afin de procéder à un contrat de gré à gré ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Construction Maxima inc.*, du 28 septembre 2021, soumission #2109281, pour la construction de l'agrandissement de l'entrepôt de la 17<sup>e</sup> Rue pour la somme totale de 86 410,56 \$ incluant les taxes.

**QUE** la dépense soit financée par la subvention *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)*.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-344**

**RATIFICATION DIRECTIVE DE CHANTIER 1 et 2 — RÉFECTION D'UN  
SEGMENT DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE ENTRE LE CHEMIN  
SAINT-JACQUES ET LA PETITE NORAIE**

**ATTENDU QU'**il a fallu remplacer un ponceau transversal prévu à 600 mm pour un 900 mm (3 104,33\$, taxes incluses) ;

**ATTENDU QU'**un drain a dû être installé sur une partie de fossé à reblayer et qu'un ponceau a dû être ajouté (8 048,25 \$, taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser les directives de changement 1 et 2, pour un supplément d'un maximum de 11 152,58 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-345**

**DIRECTIVE DE CHANTIER 6 — RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES  
ET DE LA CHAUSSÉE D'UN SEGMENT DE LA 4<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA  
5<sup>E</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** l'engazonnement a été retiré d'un îlot de terre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement 6 pour un crédit de 344,93 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-346**

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES  
JOLIETTE INC. POUR 2021-2022**

Le Conseil prend connaissance d'une nouvelle demande du Club Mégaroues Joliette Inc., relativement à l'autorisation d'un droit de passage pour VTT sur le chemin de la Rivière-Rouge, entre le chemin Saint-Michel et le lot 4 736 893 pour une période de 3 ans ;



N° de résolution  
ou annotation

**2021-0410-347**

**ATTENDU QUE** le conseil ne peut s'engager pour plus d'une année étant donné la demande d'agrandissement du périmètre urbain dans ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter cette demande de passage du Club Mégaroues Joliette Inc. pour la saison hivernale 2021-2022.

**ADOPTÉ**

**ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2021 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-348**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE COMMUNE DE REQUÊTE DE MODIFICATION D'ACCREDITATION SYNDICALE**

**ATTENDU QUE** le 2 mai 1984, le Bureau du commissaire général du travail a émis une accréditation pour représenter « Tous les salariés-es au sens du Code du travail » à l'emploi de la Corporation municipale du village de Crabtree.

**ATTENDU QUE** depuis cette date plusieurs salariés se sont ajoutés sans être couverts par la convention collective ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'accréditation syndicale pour qu'elle représente exclusivement les cols bleus à l'emploi de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général, Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande commune de requête de modification d'accréditation syndicale.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-349**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

**ATTENDU QU'**une entente de principe est intervenue entre le conseil et le syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) le 14 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le comité de négociation formé des conseillers Jean Brousseau et Claude Laporte et du directeur général Pierre Rondeau recommande l'acceptation de l'entente de principe intervenu le 14 septembre 2021 avec le syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le conseil entérine l'entente de principe ;

D'autoriser le maire, Mario Lasalle, les conseillers Jean Brousseau et Claude Laporte et le directeur général, Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective de cinq (5) ans de 2022 à 2026 avec le Syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN).

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2021-0410-351

2021-0410-352

2021-0410-353

**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À L'ARÉNA — SAISON HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QU'**il a été nécessaire d'affecter un étudiant à la vérification des passeports vaccinaux en soirée dès le 8 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** les activités normales ont repris la fin de semaine du 25 septembre nécessitant l'embauche d'étudiants

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'embauche du personnel suivant pour la saison hivernale 2021-2022 :

Préposés à l'aréna :

- Laurent Généreux
- Joakin Thébault
- Cédrick Laurin

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS — SAISON HIVERNALE 2021-2022**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour la saison hivernale 2021-2022 :

Surveillants au gymnase :

- Thomas Rivest

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**LICENCIEMENT D'UN SALARIÉ TEMPS PARTIEL EN PÉRIODE DE PROBATION**

**ATTENDU QUE** le 7 juin 2021 le conseil adoptait la résolution 2021-0706-225 pour ratifier l'embauche en date du 22 mai 2021 de Jean-Patrick Bossé comme salarié temps partiel, qui serait principalement attitré au parc du Moulin Fisk pour la période estivale 2021 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi avec le salarié à temps partiel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de procéder au licenciement du salarié à temps partiel, Jean-Patrick Bossé, en date du 9 octobre 2021.

**ADOPTÉ**

**MISE À PIED TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** M. Vincent Jetté, employé de la Municipalité au service des travaux publics, a informé la direction générale, le 23 décembre 2019, qu'il n'était plus détenteur d'un permis de conduire valide ;

**ATTENDU QU'À** la suite de la réception de cette information et conformément aux dispositions de l'article 15.03 de la convention collective en vigueur, la direction générale a réussi durant la période estivale à



N° de résolution  
ou annotation

procurer du travail à M. Jetté ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur ;

**ATTENDU QUE**, à compter du 9 octobre 2021, la direction générale considère qu'elle ne sera plus en mesure de procurer à M. Jetté du travail ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur compte tenu de l'arrivée de la période hivernale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de mettre à pied temporairement M. Jetté jusqu'à ce qu'il retrouve un permis de conduire valide ou que la direction générale soit en mesure de lui procurer du travail ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-354**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 POUR MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-204 pour modifier la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin Beauséjour.

**2021-0410-355**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-381 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 POUR MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Le conseiller Jean Brousseau a déposé aux membres du conseil municipal un projet de règlement 2021-381 modifiant le règlement 2012-204 pour modifier la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin Beauséjour

**ADOPTÉ**

**2021-0410-356**

**RÈGLEMENT 2021-377 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite être conforme aux nouvelles modifications du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles chapitre S-3.1.02, r.1

**ATTENDU QUE** les modifications sur la sécurité des piscines résidentielles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**ATTENDU QU'**un Avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la Municipalité de Crabtree tenue le 2 août 2021 ;

**ATTENDU QU'**un premier projet a été adopté le 2 août 2021 ;

**ATTENDU QU'**une séance de consultation publique écrite s'est tenue du 3 au 23 août 2021 ;

**ATTENDU QU'**un second projet a été adopté le 13 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le règlement était soumis à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter du 14 au 22 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le présent règlement est soumis à l'approbation de la MRC par l'article 137.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 2021-377

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



**2021-0410-357**  
ou annotation

ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**CONTRAT POUR 2021 ET 2022 POUR REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** l'automate programmable (PLC) GE a plus de 20 ans et que les pièces de rechange commencent à manquer ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire une migration progressive afin d'adapter le programme actuel à la nouvelle série de PLC Emerson (RX3)

**ATTENDU QUE** la prévision budgétaire pour 2021 était d'environ 7 500\$ ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de devancer la migration de l'automate programmable (PLC) du fait que d'autres pièces commencent à être défectueuses;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont un enjeu de sécurité et de santé publique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le responsable de la station de purification d'eau potable, Martin Blouin, à signer l'entente de remplacement en 2 étapes environ 9 500\$ pour novembre 2021, incluant le travail du technicien et pour 15 000\$, incluant le travail du technicien en 2022.

Le tout tel que décrit dans le courriel de Martin Blouin du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 14h21 et dans les soumissions #Q41021 et #Q41022 de la firme CADENCE AUTOMATISATION du 27 septembre 2021, excluant le travail du technicien.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-412-00-526-00.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-358**

**INSCRIPTIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VIR-O-VENT POUR LA SAISON 2021-2022**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QUE** le Club de patin artistique Vir-O-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2021-2022 à 165 \$ ;

**ATTENDU QU'**en raison de la rénovation de l'aréna, les coûts de glaces ont dû être revus;

**ATTENDU QUE** la Municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2021-2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet :

**QUE** la Municipalité accepte les inscriptions au Club de patin artistique Vir-O-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues :

a) **Jeunes de Crabtree**





N° de résolution  
ou annotation

Frais d'inscription	165 \$
Frais de glace	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>165 \$</b>

b) **Jeunes de l'extérieur**

Frais d'inscription	165 \$
Frais de glace	200 \$
<b>TOTAL</b>	<b>365 \$</b>

**QU'**à la fin de la période d'inscription, la somme de 165 \$ pour chaque jeune inscrit soit retournée au Club de patin artistique Vir-O-Vent.

**ADOPTÉ**

**2021-0410-359**

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR ENGAZONNEMENT DU PARC EDWIN CRABTREE DANS LE CADRE DES FÊTES DU CENTENAIRE**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur responsable de l'installation des dalles de béton n'a pu devancer l'Échéancier d'installation et que la météo a ralenti le projet ;

**ATTENDU QUE** les travaux publics ne pouvaient pas faire la préparation du sol pour l'installation de la tourbe dans les délais prévus ;

**ATTENDU QUE** le montant des travaux excédait le montant de 25 000 \$ pouvant être autorisé par le directeur général;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont donné leur accord à ce que l'on donne un contrat de gré à gré à l'entreprise Les gazons Tholano inc. pour une somme d'environ 23 200 \$, excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Audrey Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier le contrat de gré à gré donné à Les gazons Tholano inc. pour l'installation de tourbe dans le parc Edwin Crabtree avant l'inauguration du 11 septembre 2021.

**QUE** cette dépense soit financée tel que décrit dans la résolution 2021-0305-181, laquelle est modifiée par la résolution 2021-0705-256.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 44.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

